



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Éducation Nationale.

Lundi 27 juin 2011

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2011-2012 est en ligne](#)

SOMMAIRE

1) Mouvement : y a-t-il encore un pilote dans l'avion à l'Inspection Académique ?

2) 2^{ème} phase du mouvement : une nouvelle catastrophe... et une exaspération des collègues.

3) Les modalités pratiques du 2^{ème} mouvement informatique : comment l'administration a-t-elle procédé ?

4) Départ à la retraite des parents de 3 enfants.

5) Un livre pour l'Été destiné aux élèves de CM1.

6) Une EVS dont le contrat se termine fin juin nous écrit.

7) Les directeurs/directrices travaillent-ils pendant les vacances ?

8) Luc CHATEL réorganise les services académiques.

1) Mouvement : y a-t-il encore un pilote dans l'avion à l'Inspection Académique ?

C'est la question que l'on peut se poser au vu des nombreuses difficultés liées au mouvement depuis 3 ans. Notre Inspectrice d'Académie, chargée en théorie de la gestion des enseignants et donc de leurs nominations, influe-t-elle encore sur le mouvement ou laisse-t-elle la patate chaude à d'autres qui se brûlent la bouche.

2) 2^{ème} phase du mouvement : une nouvelle catastrophe... et une exaspération des collègues.

Les collègues ainsi que les organisations syndicales ont découvert vendredi dernier les propositions de l'administration concernant la 2^{ème} phase du mouvement.

L'algorithme du mouvement a de nouveau émis de nombreuses erreurs poussant les collègues à une exaspération. C'est bien l'administration qui est le responsable de ce nouvel échec. Le SNUipp 68 demande le retour à un deuxième mouvement comme il en existait il y a 4 ans encore avec une la parution d'une liste de postes vacants ainsi qu'une nouvelle saisie informatique pour les collègues. Ne voulant pas écouter ce conseil, l'IA s'entête dans ses erreurs...

Ce sont bien des dizaines et des dizaines de situations touchées par des erreurs, le SNUipp-FSU peut en citer quelques-unes :

- des collègues ont obtenu des postes fléchés Allemand sans être formés et sans les avoir demandés,
- des collègues sans postes ont disparu du mouvement,
- des collègues obtenant un poste au 1^{er} mouvement en ont obtenu un autre au 2^{ème} mouvement,
- dans plusieurs écoles où il y avait un seul poste vacant, 3 voir 4 personnes sont nommées sur le même poste,
- des postes ont été oubliés,
- des maintiens sur des postes Education Prioritaire, plan violence, modulateurs ou ASH ont été oubliés,
- des jumelages de temps partiels n'ont pas été pris en compte malgré les recommandations des IEN.

3) Les modalités pratiques du 2^{ème} mouvement informatique : comment l'administration a-t-elle procédé ?

A priori, voici comment les choses étaient prévues au départ !!!

Le 2^{ème} mouvement informatique devait s'organiser en 3 étapes :

- **1ère étape** : l'ensemble des vœux est à nouveau examiné dans l'ordre de préférence.

Tous les postes créés avec des compléments de service après le 1er mouvement ne peuvent être obtenus que par un vœu de zone géographique. Les collègues sont classés par ordre de barème (du plus fort au plus petit)

- **2^{ème} étape** : Si le collègue n'a rien obtenu à l'étape 1, l'ordinateur se sert du classement des 15 circonscriptions (fait sur i-Prof dans la fiche de renseignements). La nomination se fait sur tout type de poste (Remplacement, ASH, ..). Les collègues sont classés par ordre de barème (du plus fort au plus petit)

- **3^{ème} étape** : Si le collègue n'a rien obtenu à l'étape 2, il pourra être nommé par l'ordinateur sur **tout type de poste** (Remplacement, ASH, ..) dans **tout le département**.

Si le collègue n'a toujours rien obtenu, il passe en **phase manuelle** dans l'ordre du barème avec son classement des 15 circonscriptions.

Les délégués du personnel seront présents.

Cette organisation en trois phases ainsi que les vœux de zone et de circonscription rend la comparaison des barèmes difficile à vérifier.

4) Départ à la retraite des parents de 3 enfants.

Afin d'éviter de payer le mois de juillet, le ministère a confirmé que les parents de 3 enfants ayant déposé une demande mise à la retraite avant le 31 décembre 2010 cesseraient leur activité le 30 juin au soir. On ne sait toujours pas ce que feront leurs élèves le vendredi 1er juillet 2011.

Le SNUipp-FSU a écrit un courrier à l'IA : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2064>

5) Un livre pour l'Eté destiné aux élèves de CM1.

Neuf contes de Charles Perrault, tel est le titre de l'ouvrage que le ministère adresse à tous les élèves de CM1 de France à la veille des vacances. Certaines écoles l'ont déjà reçu, toutes devraient en être destinataires. Des fiches pédagogiques seront en ligne à la rentrée pour les CM2.

Cette opération est décrite par la circulaire n° 2010-067 du 26/05/2010. La circulaire rappelle, si nous avons le mauvais esprit d'en douter, que « le principe d'égalité de tous est ainsi respecté par l'octroi d'un livre identique à chaque enfant. ».

Passons sur le fait qu'une circulaire ministérielle parle d'enfants plutôt que d'élèves, pour relever plutôt qu'elle précise ensuite que la distribution est « l'occasion de valoriser des élèves qui se seront distingués par leur mérite [...] ».

Cerise sur le gâteau, l'opération est sponsorisée cette année par la fondation Total.

La multinationale pétrolière enregistre depuis plusieurs années des profits records alors qu'elle n'a pas payé d'impôts sur les sociétés en France en 2010 !

6) Une EVS dont le contrat se termine fin juin nous écrit.

« Je n'avais jamais été autant heureuse, que de travailler, ces cinq dernières années. Tous les matins, (même les froids d'hiver), j'avais le cœur qui sautait dans ma poitrine, à l'idée d'aller au boulot ! J'ai de la bouteille en matière de travail, et cela ne m'était jamais arrivé, je me persuadais bien que cela ne pouvait durer, mais on s'attache malgré tout.

On rencontre des personnes formidables, enseignants, ATSEM, parents d'élèves, et tant d'autres. Et les enfants, mais quel bonheur de voir leur évolution de la PS à la GS. Je suis sûrement trop sensible, comme il m'avait été dit lors l'entretien pour un poste d'AVS. Donc je persiste pour affirmer que la formation, si on me la propose avant que je meure, m'intéressera toujours.

Les contrats sont arrêtés fin Juin 2011. M. SARKOZY, "promet" de recréer des postes sur les prochaines années et que peut-être" donc, nous pourrions en bénéficier, si nous avons fait notre punition : 12 mois au Pôle emploi ?

C'est n'importe quoi, on aurait pu nous la proposer avant, pour pouvoir être de bonnes AVS, si c'était vrai !

Mais je garde tout de même l'espoir de revenir dans cette Education Nationale qui souffre tant depuis plusieurs années.

Bref, je vous libère, j'espère toujours avoir de vos nouvelles, et être conviée aux réunions syndicales, quand même.

Voilà, je vous remercie pour tout ce que vous avez tenté de faire pour nous.

Continuez la lutte, et dès que j'aurais un poste pérenne dans l'éducation, je me syndiquerai, car j'aurais enfin, un revenu fixe. »

7) Les directeurs/directrices travaillent-ils pendant les vacances ?

Un collègue directeur nous écrit :

« Il est drôle (si j'ose dire) de constater que pour notre chère administration les directeurs et directrices ne partent pas en vacances ! Peut-être n'y avons-nous plus droit ?

En effet, dans les consignes d'exploitation de BASE ELEVE, les directeurs ont tout le mois de juillet et d'août pour mettre à jour les données des élèves afin que le système soit opérationnel à la rentrée...

Sympa, non ?

Bonnes vacances quand même ! »

8) Luc CHATEL réorganise les services académiques.

Un projet de décret, qui sera soumis au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) du 30 juin 2011 prévoit une réorganisation en profondeur des services académiques autour des recteurs.

Les inspecteurs d'académie ne seraient plus que leurs adjoints et les services seraient mutualisés sur le territoire académique. Le décret entrerait en application au 1er janvier 2012.

« La réunion des recteurs..., des IA, IADSDEN qui s'est tenue à Paris le 9 février a mis en évidence la nécessité de clarifier la gouvernance du système éducatif en académie en plaçant le recteur au centre de la ligne hiérarchique qui va du ministre jusqu'aux établissements scolaires », explique la note de présentation du projet de décret. « Le ministre a souligné avec insistance la nécessité de constituer de véritables équipes de direction des académies autour du recteur en vue d'une meilleure articulation entre la pédagogie et la gestion ». Le texte s'articule autour de trois idées.

LIRE LA SUITE SUR NOTRE SITE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article2066>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>